



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 16 novembre 2022

### Opération d'abandon simplifié d'armes à l'État en Gironde

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Des points de collecte, appelés « armodromes », seront mis en place tous les jours de 9h à 17h et disponibles sans rendez-vous, dans chaque arrondissement du département de la Gironde, sur les sites suivants :

Arrondissement	Adresse de l'armodrome
<b>BORDEAUX</b>	<b>Hôtel de Police - Commissariat central</b> - Accès pour le dépôt d'armes : parking situé rue Camille de Roquefeuil 33000 Bordeaux - Accès usagers souhaitant enregistrer leurs armes : 23 rue François de Sourdis, 33000 Bordeaux
<b>ARCACHON</b>	<b>Commissariat de police d'Arcachon</b> 1 place de Verdun, 33120 Arcachon
<b>BLAYE</b>	<b>Brigade de gendarmerie</b> 56 rue Jaufré Rudel, 33390 Blaye
<b>LANGON</b>	<b>Brigade de gendarmerie</b> 49 avenue du 8 mai 1945, 33210 Toulence
<b>LESPARRE-MEDOC</b>	<b>Brigade de gendarmerie</b> 32 Cours Victor Hugo, 33340 Lesparre-Médoc
<b>LIBOURNE</b>	<b>Brigade de gendarmerie</b> 46 avenue de Verdun, 33500 Libourne

Cette opération offre aux particuliers qui détiennent des armes de chasse et de munitions de manière irrégulière deux types de services :

- **ils peuvent se dessaisir, sans formalités administratives, des armes et des munitions auprès des policiers et gendarmes présents sur ces sites.** Les armes abandonnées sont destinées à être détruites. Ne sont pas concernés par l'opération : les engins de guerre, les munitions de guerre (obus, grenades), les explosifs, la poudre, les artifices et les munitions de guerre égales ou supérieures à 20mm.

- **ils peuvent les faire enregistrer et créer un compte dans le nouveau système d'information sur les armes s'ils souhaitent les conserver.** Dans cette optique, des agents de préfecture seront également présents sur ces sites sans rendez-vous pour les aider à enregistrer leurs armes dans le système d'information sur les armes (SIA) afin de se mettre en règle.

Une collecte à domicile sera par ailleurs mise en place pendant et après l'opération pour les personnes à mobilité réduite ou sans moyen de transport, sur demande, en contactant la préfecture par téléphone au : **07 87 92 55 19.**

Cette permanence téléphonique sera également ouverte pour répondre à toute question sur l'opération tous les jours du 25 novembre 2022 au 2 décembre 2022 de 9h à 17h.